

Procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 octobre 2020 du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki, le mercredi 21 octobre 2020 à 12h00 et à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Madeleine Lefebvre, Messieurs les conseillers Marc Gaudreau et Maurice Richard, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale, Louise Pelletier, greffière et Dinah Ménard, trésorière.

Sont absents : Madame Sophie Beaudoin, conseillère
Messieurs Sonny Constantineau, conseiller
Philippe Laramée, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare la séance d'ajournement du 19 octobre 2020 ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

R2020-10-382 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE.

R2020-10-383 ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE USAGÉ – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion échelle usagé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une (1) soumission qui se lit comme suit :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL EXCLUANT LES TAXES
Techno Feu inc.	349 639.58 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'octroyer le contrat au soumissionnaire : « Techno Feu » au montant de 349 639.58 \$, plus les taxes applicables, comme étant la seule soumission reçue et conforme aux exigences des documents d'appel d'offres « S-17 - Acquisition d'un camion échelle usagé;
- de reporter le choix pour le financement à une date ultérieure afin de pouvoir choisir le meilleur taux d'intérêt possible;

21-10-2020

- et d'autoriser la trésorière à signer tout document relatif à cette acquisition.

ADOPTÉE.

R2020-10-384 TRAVAUX DE RÉFECTION RUES LAURIER, PARC INDUSTRIEL ET PISTE CYCLABLE – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public intitulé : « Travaux de réfection rues Laurier, Parc Industriel et de la piste cyclable »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu deux (2) soumissions qui se lisent comme suit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TOTAL EXCLUANT LES TAXES
Eurovia Construction Québec inc.	208 806.51 \$
Michel Lacroix Construction inc.	226 156.70 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer le contrat à Eurovia Construction Québec inc. au montant de 208 806.51 \$, plus les taxes applicables, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis « MAN-2001 (S-15) – Travaux de réfection rues Laurier, Parc Industriel et de la piste cyclable ».

ADOPTÉE.

R2020-10-385 LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à 12h30.

ADOPTÉE.

Francine Fortin, mairesse

Louise Pelletier, greffière